

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

GENERAL
ASSEMBLY

ASSEMBLEE
GENERALE

A/C.3/229
6 octobre 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

Dual distribution

Troisième session

TROISIEME COMMISSION

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'HOMME

Mexique: Amendement à l'article I du projet de
Déclaration (E/800)

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Les droits à la subsistance, à la santé, à l'éducation et au travail sont considérés comme essentiels pour garantir la justice sociale et assurer le plein développement de l'êtré humain.